



RAPPORT DE JURY

Examen professionnel permettant l'avancement au **deuxième grade** du corps des assistants médico-administratifs - branche « secrétariat médical »

Service des concours statutaires

Direction des ressources humaines

2024



SOMMAIRE >>

| | |
|--|----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| INTRODUCTION | 3 |
| RAPPEL DES EPREUVES | 3 |
| 1. EPREUVES D'ADMISSION..... | 3 |
| LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE | 4 |
| LE JURY | 5 |
| 1. LA COMPOSITION DU JURY | 5 |
| 2. LA NOTE DE CADRAGE | 5 |
| FORMATION DES CANDIDATS | 6 |
| LE DEROULEMENT DU CONCOURS | 6 |
| ADMISSION (ORAU)X) :..... | 6 |
| STATISTIQUES | 7 |
| 1. HISTORIQUE DU CONCOURS : | 7 |
| • CONCOURS 2024 : | 8 |
| 90 POSTES OUVERTS | 8 |
| CONCLUSION | 8 |

INTRODUCTION

Examen ouvert aux assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière de la branche « secrétariat médical, de **classe normale ayant au moins atteint le 6e échelon de leur grade et justifiant de trois ans au moins de services dans un corps**, cadre d'emploi ou emploi de la catégorie B ou de même niveau, à compter du 09 septembre 2024

Le nombre de postes est fixé à 90.

Les sources réglementaires :

- *Arrêté du 24 octobre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des examens professionnels permettant l'avancement aux deuxième et troisième grades du corps des assistants médico administratifs de la fonction publique hospitalière ;*
- *Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;*

RAPPEL DES EPREUVES

1. Epreuves d'admission

L'épreuve d'admission consiste après une présentation par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier présentant les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier les connaissances professionnelles du candidat, son niveau d'expertise dans son domaine d'exercice, ses qualités de réflexion, son aptitude à l'organisation et à la coordination et son projet professionnel

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique relative à l'exercice professionnel d'un assistant médico-administratif.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé par le candidat.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE

| Etapes | Date |
|---------------------------------|---|
| Inscription | Du 09 octobre 2024 au 08 novembre 2024 |
| Date limite de télétransmission | Jusqu'au 14 novembre 2024, 14 heures (heure de Paris) |
| Réunion de cadrage | 03 janvier 2025 |
| Oraux | 08 janvier 2025 : Séverine DUBOIS et Arnaud GIRAUDET 13 janvier 2025 : Maxime GUILLEMANT et Thierry BRENOT 16 janvier 2025 : Séverine DUBOIS et Maxime GUILLEMANT 17 janvier 2025 : Maxime GUILLEMANT et Thierry BRENOT 27 janvier 2025 : Séverine DUBOIS et Maxime GUILLEMANT 29 janvier 2025 : Séverine DUBOIS et Arnaud GIRAUDET 12 février 2025 : Séverine DUBOIS et Maxime GUILLEMANT 14 février 2025 : Séverine DUBOIS et Arnaud GIRAUDET 14 février 2025 : Maxime GUILLEMANT et Thierry BRENOT 18 mars 2025 : Maxime GUILLEMANT et Thierry BRENOT 19 mars 2025 : Maxime GUILLEMANT et Thierry BRENOT |
| Réunion d'admission | 28 mars 2025 |
| Affichage des résultats | 2 avril 2025 |

LE JURY >>

1. La composition du jury

a. Le président

Arnaud GIRAUDET - Directeur de l'hôpital Louis-Mourier, en qualité de représentant du directeur de l'établissement.

MEMBRES :

b. Les membres

Maxime GUILLEMANT : Directeur adjoint chargé des relations avec les GH et du contrôle de gestion – PIC ACHAT en qualité de fonctionnaire hospitalier de catégorie A.

Thierry BRENOT : Praticien hospitalier externe à l'APHP.

Séverine DUBOIS : Coordinatrice Administrative, Service de Médecine Interne, Maladies Infectieuses, Hôpital Max Fourestier en qualité d'AMA de classe exceptionnelle et externe à l'APHP.

2. La note de cadrage

Le jury a participé à la réunion de cadrage durant laquelle ils sont informés :

- De la composition du jury
- Des missions du jury
- Du calendrier du concours
- Des critères de discrimination

Le jury disposera pour les oraux d'une version papier du cv des candidats.

Recours des candidats :

Le service concours enregistre les demandes des candidats non reçus souhaitant rencontrer le jury. Les membres du jury s'organiseront pour les recevoir.

FORMATION DES CANDIDATS

Les candidats admis à concourir ont bénéficié d'une préparation à l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'AMA 2^{ème} et 3^{ème} grade.

La formation s'est déroulée sur 1 journée en groupe restreint de 6 personnes.

35 sessions ont été réalisées au mois de décembre au plus près des épreuves programmées en janvier.

Les candidats ont bénéficié d'une mise en situation concrète permettant d'appréhender les différentes modalités de l'épreuve orale :

- ✓ Présentation du parcours professionnel en synthèse et des acquis de son expérience professionnelle
- ✓ Évocation de sa motivation
- ✓ Évaluation de ses connaissances professionnelles ainsi que son avis à partir d'un cas pratique ou une problématique relative à l'exercice professionnel d'un AMA

LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Admission (oraux) :

a. Le déroulé des oraux

Les épreuves orales ont été organisées de manière à offrir aux candidats un cadre propice à un échange constructif. Chaque entretien débutait par un accueil bienveillant, permettant ainsi au candidat de se préparer mentalement au passage de l'épreuve. Cette étape préliminaire avait pour but de faciliter la transition entre l'attente et l'examen proprement dit.

Les entretiens se sont systématiquement ouverts par une présentation de cinq minutes durant lesquelles le candidat disposait d'une pleine liberté pour se présenter. L'échange avec le jury se poursuivait ensuite sur la base de cette présentation.

b. Présentation du candidat

Les attentes du jury portaient principalement sur la valorisation du parcours professionnel, la motivation et les perspectives d'évolution du candidat. Il est apparu que la majorité des candidats a focalisé leur présentation sur leur parcours passé. Toutefois, les aspects relatifs à la motivation ainsi qu'aux perspectives professionnelles futures ont été peu abordés.

Le jury souhaite souligner que son attention se porte également sur l'évolution envisagée par le candidat à l'issue de la réussite de l'examen professionnel et moins sur des expériences professionnelles parfois anciennes.

Il est à noter que certains candidats ont souhaité s'appuyer sur des notes préparées en amont ; cette démarche a été autorisée par le jury. Cependant, il est apparu que l'usage de ces notes pouvait se révéler plus déstabilisant que bénéfique pour les candidats concernés.

c. Echange avec le jury :

L'échange entre le jury et le candidat était orienté par ce dernier. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et la présentation initiale fournissaient des indications sur les points à approfondir. Bien que le RAEP ne

fasse pas l'objet d'une évaluation, il constitue une aide précieuse pour le candidat en ce qu'il permet d'anticiper l'entretien et de mettre en valeur ses compétences.

Les questions posées par le jury étaient essentiellement classiques et visaient à permettre au candidat de démontrer son expertise par le biais de son expérience professionnelle. Quelques exemples de questions posées sont :

- Quelle a été l'expérience professionnelle la plus marquante dans votre carrière ?
- Comment envisagez-vous votre carrière dans le corps des AMA ? Quels sont vos objectifs à moyen et long terme ?
- Quelles sont vos principales obligations déontologiques en tant qu'AMA dans la fonction publique hospitalière ?
- Comment gérez-vous une demande d'accès au dossier médical d'un patient décédé par un ayant droit ?
- Un patient mécontent se montre agressif à l'accueil du secrétariat médical. Comment réagissez-vous tout en désamorçant la situation ?

Les meilleures réponses ont généralement été fournies par des candidats qui suivent régulièrement des formations continues. Il est rappelé que la formation continue est un droit qu'il convient d'exercer régulièrement.

Le jury a été surpris négativement par certaines réponses, notamment en matière de droits des patients, de gestes et soins d'urgence, ou encore de sécurité incendie. La posture professionnelle adoptée par les candidats durant l'entretien a été un critère de notation important. Bien que certaines situations professionnelles puissent être déroutantes, il est attendu des agents qu'ils sachent réagir et faire preuve d'un regard critique.

STATISTIQUES

1. Historique du concours :

Le précédent concours date de : 2017

| | |
|-----------------------------------|-----|
| <u>Nombre de postes ouverts</u> | 100 |
| <u>Nombre d'admis a concourir</u> | 426 |
| <u>Lauréats</u> | 100 |

- Concours 2024 :

90 postes ouverts

| | Nombre de candidats (admis à concourir) | Dossier RAEP | Admission | |
|--------------|---|--------------|--------------------|----------------|
| | | | Nombre de présents | Nombre d'admis |
| Femmes | 135 | 135 | 126 | 87 |
| Hommes | 4 | 4 | 4 | 3 |
| Total | 139 | 139 | 130 | 90 |

Seuil d'admission : 14,07

Amplitude des notes : 8,37

Taux de réussite sur le nombre de candidats : 69,23%

CONCLUSION >>

Le jury a procédé à une évaluation comparative des candidats sans établir de notes éliminatoires. Chaque candidature a été valorisée selon ses qualités propres. Le jury tient à exprimer sa reconnaissance à l'ensemble des Assistants Médico-Administratifs (AMA) qui œuvrent quotidiennement au service des patients et de la santé publique. Les témoignages recueillis lors des entretiens ont largement mis en évidence le rôle essentiel du secrétariat médico-administratif dans la prise en charge des patients et le bon fonctionnement des services.